

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-32

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 64 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 52 |
| | Dont 10 procurations |
| Votes pour : | 52 |
| Vote(s) contre : | 0 |
| Abstention(s) : | 0 |
| Date de la convocation : | 13 mars 2019 |

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (42) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (12) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
BRUN Didier à FINES Frédéric
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
FORGUE Pierre à POME Maryse
MIR André à MIR Jean-Henri
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

OBJET : Convention Radio
Vallées d'Aure et du Louron

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la convention annuelle avec l'association Radio Vallées d'Aure et du Louron formalisant le soutien financier, soutien retenu dans les statuts de la communauté de communes en tant que compétence facultative.

Monsieur le Président propose de renouveler cette convention pour l'année 2019.

Le montant de subvention demandé s'élevant à 106 077 € (cent six mille soixante-dix-sept euros), le versement serait étalé sur l'année :

- 1^{er} versement d'un montant de 25 000 € le 05/02/2019
- 2^{ème} versement d'un montant de 25 000 € le 05/04/2019
- 3^{ème} versement d'un montant de 25 000 € le 05/07/2019
- 4^{ème} versement d'un montant de 31 077 € le 05/10/2019

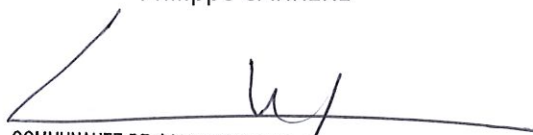
Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De renouveler la convention avec Radio Vallées d'Aure et du Louron pour l'année 2019 ;
- D'approuver le montant de la subvention et l'échelonnement de son versement ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU